

Avignon, le 18 janvier 2019

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale de Vaucluse

à

Mesdames et Messieurs les proviseurs de lycée
professionnel

Mesdames et Messieurs les principaux de collège

académie
Aix-Marseille

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Vaucluse
éducation
nationale

Pôle des élèves

Référence
2019

Dossier suivi par
Estelle Cappello
Téléphone

04 90 27 76 91

Fax

04 90 27 76 79

Mél.

estelle.cappello
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Objet : Enseignement des langues et cultures d'origine
Préparation de la carte scolaire 2019

L'ELCO est un enseignement à part entière, soumis au respect des grands principes du service public de l'éducation.

Conformément aux dispositions en vigueur, des activités optionnelles de langue et culture d'origine peuvent être organisées par des enseignants algériens, marocains, tunisiens, turcs à l'intention des élèves de collège (SEGPA incluses) et lycée professionnel (les lycées d'enseignement général ne sont pas concernés).

Vous voudrez bien en conséquence informer les familles qui devront exprimer la demande par écrit.

Je vous invite par ailleurs à vous rapprocher de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de circonscription afin de prendre connaissance des candidatures exprimées par les élèves susceptibles d'être accueillis en 6^{ème} l'an prochain. Je précise que les enseignements de langue et culture d'origine ne sont pas mis en place dans un établissement quand les classes de 6^{ème} /5^{ème} et de 4^{ème}/3^{ème} peuvent étudier ces langues respectivement au titre de la LV1 et de la LV2.

Les cours de langue et culture d'origine différés devront – parce que faisant partie du temps scolaire – se dérouler dans un collège ou un lycée professionnel, à l'exclusion de tout autre local municipal, social ou culturel.

Vous voudrez bien me faire connaître vos propositions **pour le mercredi 20 mars 2019**
délaï de rigueur.



Christian PATOZ